



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Marie-Thérèse FORESTIER, Madeleine FRANCHINA, Sylvie MOREAU, Corinne GILLES, Nicole POMPEIGNE, et Karine RAGU et Messieurs Claude BRIAND, Claude de GANAY, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe PAYARD, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mesdames Ghislaine CORJON et Annie VADENNE (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIE).
Madame Annie VADENNE est arrivée en cours de séance et était présente pour la délibération n°2016-86.

Secrétaire de séance : Madame Karine RAGU

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2016.

DELIBERATION N° 2016-83

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n°2016-9 du 24 juin 2016 : Un marché pour la création de douches dans la salle de musculation sise place de l'Eglise est conclu avec l'entreprise MV BATIMENT. Le montant du marché s'élève à 16.783 € HT.

Décision n°2016-10 du 1^{er} juillet 2016 : Un marché pour la fourniture d'une camionnette benne est conclu avec l'entreprise PRESTIGE AUTOMOBILES.

Le montant du marché se décompose comme suit :

- Camionnette benne	20.210,20 € HT
- Portes de benne à 2 vantaux	690 € HT
- Frais de courtage	29,17 € HT
- Carburant	30 € HT
- Taxe parafiscale	34 €
- Carte grise	346,76 €

Décision n°2016-11 du 2 juillet 2016 : Un marché pour la location d'une photocopieuse est conclu avec l'entreprise DACTYL BURO pour une durée de 21 trimestres. Le montant trimestriel du loyer est fixé à 365 € HT.

DELIBERATION N° 2016-84

Réhabilitation du centre commercial Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 30 mai 2016, un marché pour la réalisation des travaux de réhabilitation du centre commercial a été attribué comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT
N°1-Démolition/Maçonnerie	MVBATIMENT, Rue du 14 août 1944, 45260 LORRIS	23.275,60 €
N°2-Couverture	BORDILLON, 98 rue Clémenceau, 45500 GIEN	10.136,81 €
N°3-Menuiseries extérieures/Serrurerie	CROIX ALMETAL, 44 rue des Frères Lumières, 45801 ST JEAN DE BRAYE CEDEX	62.420,80 €
N°4-Isolation par l'extérieur	NEYRAT, 25 avenue des Platanes, 45700 PANNES	70.081,10 €
N°5-Faux plafonds	ISOLUX, 2 rue des Montalaises, 45380 CHAINGY	3.738 €
N°6-Electricité	PERRET, 44 rue Guillaume de Lorris, 45260 LORRIS	6.932,05 €
N°7-Chauffage/Ventilation	GILET DAUTIN, 16 bd Jeanne d'Arc, 45600 SULLY SUR LOIRE	46.924,04 €
TOTAL		223.508,40 €

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir la conclusion d'un avenant au marché susvisé compte tenu de la mise en place d'une isolation par laine de verre en remplacement de la projection de laine de roche

Le Cabinet L'HEUDE&L'HEUDE, Maître d'œuvre de l'opération, a en conséquence préparé un projet d'avenant aux conséquences suivantes :

LOT 2 – Couverture – Avenant n°1 :

- Plus-value de 9.493 € HT soit une augmentation de 93,64 % (ce qui porte le nouveau montant du marché pour le lot 2 à 19.629,81 € HT)
- Le présent avenant n'a aucune incidence sur les délais.

LOT 4 – Isolation par l'extérieur – Avenant n°1 :

- Moins-value de 4.505,08 € HT soit une diminution de 6,43 % (ce qui porte le nouveau montant du marché pour le lot 4 à 65.576,02 € HT)
- Le présent avenant n'a aucune incidence sur les délais.

MONTANT TOTAL DU MARCHE : 228.496,32 € HT soit une plus-value de 2,23 %.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

DELIBERATION N° 2016-85

Remboursement de travaux à la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les statuts de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt ont été modifiés, par arrêté préfectoral en date du 12/02/2014, en vue d'une reprise opérationnelle de plusieurs compétences à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le marché relatif à la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement, initialement conclu par la commune, a alors été transféré à la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Dans le cadre de la réalisation de ce marché, des travaux relevant de la compétence de la commune, à savoir la démolition de l'ancienne garderie et la réalisation d'un parking, ont été réglés par la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt à hauteur de 276.487,26 € TTC.

Au vu de l'état établi par la Communauté de Communes prenant en compte les dépenses relevant de la compétence de la commune et les recettes perçues par la Communauté de Communes pour les travaux susvisés, la commune est redevable de la somme 146.151,17 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 146.151,17 € TTC à la Communauté de communes, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

DELIBERATION N° 2016-86

**Convention avec le SICTOM de Châteauneuf sur Loire pour la collecte des déchets non ménagers
Avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention pour la collecte des déchets ménagers a été signée avec le SICTOM pour la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Suite à la décision du SICTOM d'instaurer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dite incitative au 1^{er} janvier 2017, le SICTOM a délibéré le 13 juin dernier sur les modalités techniques et financières de la collecte des déchets non ménagers des administrations pour la période allant du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2016.

Il précise que les conditions et tarifs restent identiques à ceux de la convention initiale.

Le SICTOM ayant établi un avenant à la convention de collecte des déchets non ménagers entérinant les dispositions ci-dessus, le Conseil municipal en approuve les termes et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Suspension de séance à 18h45- Réouverture de séance à 18h47.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h50.

Le Maire

Serge MERCADIE

